

AFFICHAGE**VILLE de BAGNERES-de-BIGORRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du : **13 SEPTEMBRE 2016**

Le 13 septembre 2016, à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 septembre 2016.

Nombre de membres en exercice : **28**.

22 PRÉSENTS : M. SEMPASTOUS Jean-Bernard, Maire, Président, M. ABADIE, Mme DUSSERT-PEYDABAY, Mme DARRIEUTORT, M. CAZABAT, Mme LAFFORGUE, M. BARTHE Adjoint au Maire, M. DABAT, Mme DESPIAU, M. ROUSSE, Mme GALLET, M. LAFFAILLE, Mme BRUNSCHWIG, M. LAVIGNE, Mme MARCOU, Mme ABADIE, M. EYSSALET, M. DUPUY, Mmes VAQUIÉ, LE MOAL, MM. TOUJAS, PUJO, Conseillers Municipaux.

6 ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAQUE-HAUNOLD, Mme MOUREY, M. DELPECH, Mme VICIANA, M. CASSOU, Mme DAUDIER.

Pouvoirs de Vote : Monsieur le Maire dépose sur le bureau les pouvoirs de vote de :

Mme BAQUE-HAUNOLD à Mme LAFFORGUE

Mme VICIANA à Mme DESPIAU

Mme MOUREY à Mme DUSSERT-PEYDABAY

M. CASSOU à M. CAZABAT

M. DELPECH à M. LAVIGNE

Mme DAUDIER à M. PUJO

- Commissions municipales (finances, travaux, espace public/commerce/artisanat, agriculture/élevage/forêts/hameaux)
- CTP et CHSCT
- Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Commission opérations façades
- Commission consultative du patrimoine « Atelier Patrimoine »
- Organismes divers (Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, Syndicat mixte du service public d'assainissement non collectif, Conseil de surveillance de Semetherm Développement)

5- Composition de la commission d'appel d'offres

6- Composition de la commission de délégation de service public

1- **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite au décès de Monsieur Gérard ARNAUNE, un siège de conseiller municipal devient vacant.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Conformément à ces dispositions, Madame Davina BERTRANNE est installée en qualité de conseiller municipal.

Le conseil municipal en prend acte.

VILLE de BAGNERES-de-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **13 SEPTEMBRE 2016**

Le 13 septembre 2016, à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 septembre 2016.

Nombre de membres en exercice : **29**.

23 PRÉSENTS : M. SEMPASTOUS Jean-Bernard, Maire, Président, M. ABADIE, Mme DUSSERT-PEYDABAY, Mme DARRIEUTORT, M. CAZABAT, Mme LAFFORGUE, M. BARTHE Adjoints au Maire, M. DABAT, Mme DESPIAU, M. ROUSSE, Mme GALLET, M. LAFFAILLE, Mme BRUNSCHWIG, M. LAVIGNE, Mme MARCOU, Mme ABADIE, M. EYSSALET, Mme BERTRANNE, M. DUPUY, Mmes VAQUIÉ, LE MOAL, MM. TOUJAS, PUJO, Conseillers Municipaux.

6 ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAQUE-HAUNOLD, Mme MOUREY, M. DELPECH, Mme VICIANA, M. CASSOU, Mme DAUDIER.

Pouvoirs de Vote : Monsieur le Maire dépose sur le bureau les pouvoirs de vote de :

Mme BAQUE-HAUNOLD à Mme LAFFORGUE

Mme VICIANA à Mme DESPIAU

Mme MOUREY à Mme DUSSERT-PEYDABAY

M. CASSOU à M. CAZABAT

M. DELPECH à M. LAVIGNE

Mme DAUDIER à M. PUJO

2- 2- FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE AU DECES DE M GERARD ARNAUNE, 3EME ADJOINT

Le décès de Monsieur Gérard ARNAUNE entraîne la vacance du poste de 3^{ème} adjoint au maire.

Selon les dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, lequel détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Bagnères-de-Bigorre un effectif maximum de 8 adjoints.

En outre, la vacance vient modifier l'ordre du tableau des adjoints, lesquels prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste (article L2121-1 du code précité). En conséquence, suite au décès de Monsieur Gérard ARNAUNE, chacun des adjoints figurant à un rang inférieur est promu au rang directement supérieur. De fait, c'est le poste de 8^{ème} adjoint qui devient vacant. Néanmoins, en application de l'article L2122-10 du CGCT, le conseil municipal peut décider que ce nouvel adjoint occupera le même rang que l' élu qui occupait le poste devenu vacant, à savoir le troisième.

Aussi, il est proposé à l'assemblée :

- De maintenir à huit le nombre d'adjoints au maire,
- D'approuver le rang qu'occupera le nouvel élu dans l'ordre du tableau, à savoir à la suite des adjoints actuellement en fonction, soit le 8^{ème} rang.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal, par 27 voix « pour » et 2 abstentions (Mme LE MOAL et M. TOUJAS), après en avoir délibéré, décide :

- De maintenir à huit le nombre d'adjoints au maire,
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,
- Que le nouvel élu occupera le poste de 8^{ème} adjoint.

1- ELECTION DU HUITIEME ADJOINT AU MAIRE

- Suite au décès de Monsieur Gérard ARNAUNE entraînant la vacance du poste de 3^{ème} adjoint au maire,
- Vu la décision du conseil municipal (délibération du 13 septembre 2016) de maintenir à huit le nombre d'adjoints au maire,
- En application de la même délibération stipulant qu'il sera procédé à l'élection d'un nouvel adjoint et que le nouvel élu occupera le poste de 8^{ème} adjoint,

il y a lieu de procéder à l'élection du 8^{ème} adjoint.

La réglementation précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues dans les articles L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lesquelles disposent que l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En conséquence, si en cours de mandat il doit être procédé au remplacement d'un seul adjoint, l'élection du nouvel adjoint a lieu selon les dispositions de l'article L2122-7 du code précité, lesquelles ne prévoient pas l'obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe.

Il est donc proposé de solliciter les candidatures à cette élection parmi les conseillers municipaux présents. Se déclare candidat : M. Eric LAVIGNE.

Il est donc procédé, dans les formes requises, à l'élection du 8^{ème} adjoint. Il est proposé de désigner comme assesseurs pour ce scrutin Mme DUSSERT-PEYDABAY et Mme LAFFORGUE. Chaque conseiller est ensuite invité à exprimer son vote par écrit à l'aide des bulletins placés devant lui, à mettre son bulletin sous enveloppe et à le glisser dans l'urne qui va circuler de l'un à l'autre. Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
 - Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire : 7
 - Nombre de suffrages exprimés : 22
 - Majorité absolue : 12
- Ont obtenu :
- M. Eric LAVIGNE : 22 voix

Proclamation de l'élection du 8^{ème} adjoint :

Ayant recueilli la majorité absolue dès le 1^{er} tour de scrutin, M. Eric LAVIGNE est proclamé 8^{ème} adjoint et immédiatement installé.

VILLE de BAGNERES-de-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **13 SEPTEMBRE 2016**

Le 13 septembre 2016, à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 septembre 2016.

Nombre de membres en exercice : **29.**

23 PRÉSENTS : M. SEMPASTOUS Jean-Bernard, Maire, Président, M. ABADIE, Mme DUSSERT-PEYDABAY, Mme DARRIEUTORT, M. CAZABAT, Mme LAFFORGUE, M. BARTHE, M. LAVIGNE, Adjoints au Maire, M. DABAT, Mme DESPIAU, M. ROUSSE, Mme GALLET, M. LAFFAILLE, Mme BRUNSCHWIG, Mme MARCOU, Mme ABADIE, M. EYSSALET, Mme BERTRANNE, M. DUPUY, Mmes VAQUIÉ, LE MOAL, MM. TOUJAS, PUJO, Conseillers Municipaux.

6 ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAQUE-HAUNOLD, Mme MOUREY, M. DELPECH, Mme VICIANA, M. CASSOU, Mme DAUDIER.

Pouvoirs de Vote : Monsieur le Maire dépose sur le bureau les pouvoirs de vote de :

Mme BAQUE-HAUNOLD à Mme LAFFORGUE

Mme VICIANA à Mme DESPIAU

Mme MOUREY à Mme DUSSERT-PEYDABAY

M. CASSOU à M. CAZABAT

M. DELPECH à M. LAVIGNE

Mme DAUDIER à M. PUJO

1- 1- COMMISSIONS MUNICIPALES ET AUTRES INSTANCES :
DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES OU DELEGUES

Suite au décès de Monsieur Gérard ARNAUNE, il y a lieu de procéder à son remplacement dans les commissions municipales et autres instances suivantes dont il était membre, ainsi que dans les diverses délégations qu'il occupait.

Après avoir recueilli les candidatures à chaque fonction, il vous est proposé de procéder à la désignation de nouveaux membres comme suit :

- Membre de la 1^{ère} commission « Finances, Personnel, Administration générale, Services municipaux » : Madame Viviane GALLET,
- Membre de la 4^{ème} commission « Travaux, Aménagement, Urbanisme, Patrimoine » : Monsieur Stéphane BARTHE. Il est proposé également d'attribuer la présidence de la commission à Monsieur Pierre ABADIE,
- Membre de la 5^{ème} commission « Espace public, Commerce, Artisanat » : Madame Davina BERTRANNE,
- Membre de la 8^{ème} commission « Agriculture, Elevage, Forêts, Hameaux » : Monsieur Stéphane BARTHE,
- Membre titulaire du Comité Technique Paritaire : Madame Marie-Lise DESPIAU. Il est proposé de remplacer cette dernière par Madame Viviane GALLET en qualité de membre suppléant,
- Membre titulaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : Monsieur Claude CAZABAT,
- Membre de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : Monsieur Claude CAZABAT. Il est proposé également de remplacer Madame Bernadette DUSSERT-PEYDABAY par Madame Viviane GALLET,
- Membre de la commission opérations façades : Monsieur Stéphane BARTHE,
- Membre de la commission consultative du patrimoine « Atelier Patrimoine » : Monsieur Pierre-Henri EYSSALET,
- Délégué titulaire du Syndicat Départemental d'Energie : Monsieur Claude CAZABAT. Il est proposé de désigner Monsieur Lucien ROUSSE en qualité de délégué suppléant.
- Délégué titulaire du Syndicat mixte du service public d'assainissement non collectif : Monsieur Pierre ABADIE,
- Délégué au conseil de surveillance de Semetherm Développement : Madame Marie-Lise DESPIAU,
- Office Municipal des Sports : il est proposé de remplacer Monsieur Claude CAZABAT par Monsieur Eric LAVIGNE.

DELIBERATION : Le Conseil Municipal, par 23 voix « pour » et 6 abstentions (M.DUPUY, Mme VAQUIE, Mme LE MOAL, M. TOUJAS, M. PUJO, Mme DAUDIER), après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et approuve les désignations susvisées.

1- COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Une délibération du 9 avril 2014 concerne l'élection des membres de la commission d'appel d'offres après le renouvellement du conseil municipal. Suite au décès de Monsieur Gérard ARNAUNE qui était délégué titulaire de ladite commission, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-1, L1414-2 et L1411-5 II ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres. Aussi il convient d'appliquer les dispositions en vigueur au moment de l'élection de ces membres (article 22 du code des marchés publics). Ainsi, un membre titulaire de la commission est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Selon ces dispositions, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

Délégués titulaires :

- Mr ABADIE Pierre
- Mr ROUSSE Lucien
- Mr CAZABAT Claude
- Mme DUSSERT-PEYDABAY Bernadette
- Mr PUJO Alain

Délégués suppléants :

- Mr LAFFAILLE Rémi
- Mme LAFFORGUE Laurence
- Mme VICIANA Magali
- Mr TOUJAS Stéphane

Par ailleurs, il est proposé de désigner Monsieur Pierre ABADIE pour la commission d'appel d'offres groupement de commandes assurances.

DELIBERATION : Le Conseil Municipal, par 25 voix « pour » et 4 abstentions (M. DUPUY, Mme VAQUIE, M. PUJO, Mme DAUDIER), après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et prend acte de la composition de la commission d'appel d'offres.

1- COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Une délibération du 9 avril 2014 concerne l'élection des membres de la commission de délégation de service public après le renouvellement du conseil municipal. Suite au décès de Monsieur Gérard ARNAUNE qui était délégué titulaire de ladite commission, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-5 II ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la commission de délégation de service public. Aussi il est proposé d'appliquer les mêmes dispositions que pour la commission d'appel d'offres. Ainsi, un membre titulaire de la commission est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Selon ces dispositions, la commission de délégation de service public est composée comme suit :

Délégués titulaires :

- Mr ABADIE Pierre
- Mme BAQUE-HAUNOLD Karin
- Mr CAZABAT Claude
- Mme DUSSERT-PEYDABAY Bernadette
- Mme LE MOAL Sylvette

Délégués suppléants :

- Mme DESPIAU Marie-Lise
- Mme ABADIE Christelle
- Mme LAFFORGUE Laurence
- Mme VAQUIE Isabelle

DELIBERATION : Le Conseil Municipal, par 25 voix « pour » et 4 abstentions (M. DUPUY, Mme VAQUIE, M. PUJO, Mme DAUDIER), après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et prend acte de la composition de la commission de délégation de service public.

DATE D'AFFICHAGE : 14 SEPTEMBRE 2016